

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : Francine PIERRE à Odile CHANDELIER
François KLAEYLE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Date convocation : 14 décembre 2012

N° 2012-087

Objet : Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la C.A.F. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Rubrique :

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Par délibération du 10 décembre 2008, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer le dernier contrat enfance jeunesse avec la CAF de Meurthe et Moselle.

Le CEJ de la commune de Malzéville étant arrivé à son terme le 31 décembre 2011, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Cette nouvelle convention de quatre ans fixe les objectifs financiers et les services à mettre en œuvre pour les Malzévillois dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu' 17 ans révolus

Il vise à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en matière d'accueil des moins de 18 ans. L'action concertée de la Caisse d'Allocations Familiales et d'une commune doit permettre d'améliorer l'offre de garde ou de loisirs, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif.

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » a deux objectifs principaux :

- 1) favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- 2) contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Après avis favorable de la commission Temps de l'enfant du 06 décembre 2012.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

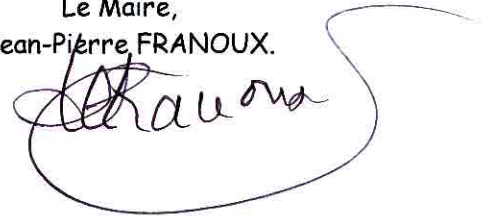
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse proposé par la CAF de Meurthe et Moselle pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Date : 20 décembre 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 21 décembre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture 054-215403395-20121220-2012-087-DE Date de télétransmission : 24/12/2012 Date de réception préfecture : 24/12/2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|